Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 67 (1975)
Heft: 4

Artikel: Le partage du pouvoir
Autor: Clivaz, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385766

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le partage du pouvoir

Par Jean Clivaz

L'élection de Guido Nobel en tant que directeur général des PTT a fait couler beaucoup d'encre. Rarement la nomination d'un des plus hauts fonctionnaires de la Confédération aura donné lieu à autant de discussions. Les quotidiens des deux côtés de la Sarine, mais surtout en Suisse alémanique, ont en effet jugé utile de publier d'abondants commentaires sur le préavis du Conseil d'administration de la grande régie fédérale, avec le but, plus ou moins avoué, d'influencer le gouvernement qui devait trancher en dernier ressort. Mais nos sept sages n'ont heureusement pas prêté trop d'attention à une prose parfois bêtement méchante.

Ainsi que nous l'avons déjà écrit ailleurs sitôt après la décision du collège gouvernemental, la campagne qui a précédé le choix définitif était vraiment indécente sous certains aspects et elle nous a paru reposer sur une erreur fondamentale d'appréciation consistant à réclamer à cor et à cri l'élection d'un «manager». Ce faisant, on a confondu un peu légèrement une administration qui doit avant tout servir la population et l'économie nationale avec une entreprise strictement privée, dont la raison d'être est le profit. L'une est soumise, dans notre système, aux lois du marché, tandis que l'autre doit tenir compte de contingences politiques, imposées d'ailleurs par les autorités et le peuple lui-même.

La différence est essentielle, ce qui n'empêche pas, bien sûr, qu'une entreprise publique soit aussi gérée de façon rationnelle. Mais cela n'implique pas nécessairement la présence d'un «technocrate» à la Direction suprême. Du reste, les dirigeants du secteur privé appartenant à cette catégorie sont loin d'avoir fourni la preuve de leur capacité à résoudre tous les problèmes, dans l'intérêt bien compris de la communauté. La situation actuelle témoignerait plutôt de la faiblesse d'une économie dominée par ce genre d'hommes.

Mais le feu de barrage contre le candidat du Conseil d'administration avait peut-être un autre but: celui de priver un parti politique de son représentant à la Direction générale des PTT. Il est assez curieux à cet égard de constater que l'on ne trouve généralement des défauts qu'aux gens proposés par la gauche, alors que ceux présentés par les autres formations réunissent apparemment d'emblée toutes les qualités. Or, on pourrait citer plusieurs noms de ces «super-managers» dont les mérites sont loin de correspondre à la réputation qu'on leur avait faite avant leur élection. La seule étiquette ne devrait pas être plus déterminante pour les uns que pour les autres.

Les quelques remarques, très timides du reste, que l'on a pu lire ici ou là récemment en rapport avec le choix du nouveau directeur

de l'Office fédéral des assurances sociales – un conseiller national démo-chrétien – ne changent rien à cette constatation.
Quoi qu'il en soit, le monde du travail n'est pas prêt à renoncer à la part du pouvoir qu'il a conquise au prix de longs efforts. Car c'est de cela qu'il s'agit en définitive lorsque l'on parle de la conduite des grandes administrations ou entreprises de l'Etat. On se demande du reste pourquoi les travailleurs, qui constituent la plus large partie de la population, n'auraient pas droit, dans une démocratie comme la nôtre, à une représentation équitable au sein des organes supérieurs de nos principales institutions publiques.
Nous pensons même que les syndicats, de leur côté, devraient vouer plus d'attention que jusqu'ici à ce problème et donner eux-mêmes à des militants la formation nécessaire pour occuper les postes où se préparent et se prennent des décisions capitales pour une partie ou l'ensemble des salariés. Sur ce plan, nous pourrions du reste, dans notre mouvement, nous inspirer de l'exemple des organisations «bourgeoises» et patronales qui se sont rendu compte depuis longtemps de l'importance de cette question.
Les cas de syndicalistes qui ont accédé à des fonctions supérieures de notre Etat ou d'entreprises semi-publiques ont été en général tout à fait probants. Robert Bratschi, par exemple, pour ne citer que lui, a fourni la preuve éclatante, à la tête du Chemin de fer Berne–Lötschberg–Simplon (BLS), que l'on peut très bien concilier une gestion intelligente et rationnelle avec l'amélioration des conditions d'existence et de travail du personnel.
La présence d'authentiques représentants des travailleurs dans les organes de décisions des grandes régies ou de l'administration fédérale est peut-être encore plus justifiée en Suisse qu'ailleurs, en raison des données politiques de notre pays. Aucun parti, aucune organisation n'est en mesure actuellement, et vraisemblablement pour longtemps encore, d'acquérir une position lui permettant d'assumer l'entière responsabilité de la conduite des affaires et d'imposer partout sa propre conception de la société. Dès lors le partage du pouvoir est la seule voie réaliste.